

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

InControl S.A.144378



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3008

28 novembre 2013

SOMMAIRE

Best Living sarl144373	Ingersoll-Rand Roza II S.àr.l144374
Billix Holding S.A144373	Inmoprom Real Estate Investments S.A.
Bioland S.A144372	144376
Biomed International S.A144372	Innoasys S.A144381
BO-IT S.à r.l144373	Innoasys S.A144381
Bookends Services S.A144374	Institutional Investment Partners S.à r.l.
Broadhouse International S.A144373	144374
Broadhouse International S.A144374	Insurance Participations Company 144374
Building and Office Investment S.A 144371	Intesa Sanpaolo Holding International S.A.
C&C Construction Sarl144371	144378
COP-imm SCI144338	Isis Shipping S.A144375
Egerton S.à r.l	JP Commercial 16 S.à r.l144375
Electro-Concept S.à r.l	P3 Group S.à r.l
Fondation Lydie Schmit144382	QC VII Luxembourg S.à r.l144361
Fratelli d'Amato International S.A144383	Real Property Communication S.A 144361
GDF SUEZ Invest International S.A 144340	Redfern S.à r.l
Genco S.A	Re:Newcell Lux S.à r.l
GIP Luxembourg S.A	Résidence Magellan S.A144382
Grosvenor Americas S.à r.l144384	Restaurant Sakura S.àr.l
Grosvenor International Investments S.à	Rochebrune Sàrl144382
r.l	Rollibo S.A
Hemmingstreet Corporation S.A 144384	Rosetabor S.à r.l
Hubbell Investments S.à r.l144377	Schneider Soparfi S.A144371
Hubbell Luxembourg, S.à r.l144377	Sincro Sicav144363
Icon International Security S.à r.l144375	Sofipro Investment S.A144363
Imalpa S.A144376	Soling S.à r.l
IMF Alliance Corporation Sàrl144376	TCP Lux Woman S.A144341
Immobilière Macedo144377	UBS Luxembourg Diversified Sicav144353
IMOSA - Industries Métallurgiques d'Ou-	UNCOS144340
tre-Mer S.A144378	Vitruvian I Luxembourg S.à r.l144353



COP-imm SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9415 Vianden, 19, rue de Huy. R.C.S. Luxembourg E 5.178.

STATUTS

L'an deux mille treize, le 15 octobre

- 1.- Madame Jocelyne Colette, née le 6 octobre 1952, interprète, demeurant à L-9145 Erpeldange, 130 Porte des Ardennes.
- 2- Monsieur Emmanuel Pons, né le 04 décembre 1957, traducteur, demeurant à B-3140 Keerbergen, 92 Lozenhoekstraat.

ci-après dénommés les «associés» ou «ASSOCIE» si l'un ou l'autre est considéré individuellement, ont établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont le gérant est l'un des ASSOCIÉS

Dénomination, Objet, Durée, Siège

- Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de COP-imm SCI
- **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement à toute activité, s'il y a lieu, de nature civile ou commerciale, à condition qu'elle soit conforme à la loi. La société pourra être détentrice de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
 - Art. 4. Le siège social est établi à L-9415 Vianden, 19, rue de Huy.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'au moins deux tiers des associés de la société.

Art. 5. La capital social est fixé à 3.000,- € (trois mille euros) divisé en 120 (cent vingt) parts d'intérêts de 25,- € (vingt-cinq euros) chacune.

Les 120 (cent vingt) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1 Madame Jocelyne COLETTE, prédite,	60 parts
2 Monsieur Emmanuel PONS, prédit,	60 parts
TOTAL: CENT VINGT PARTS D'INTERETS	120 parts

Les cents vingt parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de TROIS MILLE EUROS (3.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

- **Art. 6.** Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.
- **Art. 7.** Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre les associés initiaux ci-dessus explicitement mentionnés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord écrit unanime des associés.

En outre, les associés actuels s'engagent à ne pas céder plus de 20% de leurs parts respectives à un ou des tiers avant la date du 30 novembre 2018. De même un éventuel tiers acquéreur ne pourra, avant ladite date, céder tout ou partie des parts qu'il aura acquises sans l'accord écrit unanime des associés initiaux.

Hormis cette dernière restriction, tout tiers qui acquiert des parts dans la SCI COP-imm deviendra ASSOCIE et bénéficiera des mêmes droits et devra s'acquitter des mêmes obligations qui découlent des présents statuts que les associés initiaux.

- **Art. 8.** Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié ou un acte sous seing privé conformément à l'article 1690 du code civil.
- **Art. 9.** Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.
- **Art. 10.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.



Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des ASSOCIÉS décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des ASSOCIÉS ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres ASSOCIÉS à l'exclusion de l'associé ou des ASSOCIÉS en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

Administration de la société

- **Art. 14.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les ASSOCIÉS décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.
- **Art. 15.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques. Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit, ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des ASSOCIÉS, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 16. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Exercice social

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commencera à la date de constitution de la SCI COP-imm pour finir le trente et un décembre deux mille treize.

Réunion des associés

Art. 18. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. Les AS-SOCIÉS peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 19. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des ASSOCIÉS présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 20. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance.



Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Dissolution, Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Dispositions générales

Art. 22. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 400,- euros (cents euros).

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérante pour une durée indéterminée: Madame Jocelyne COLETTE, prédite.
- 2.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est fixé à L-9415 Vianden, 19, rue de Huy.

Fait et signé à Bascharage, date qu'en tête des présentes, en deux exemplaires originaux, chaque associé reconnaissant avoir reçu son exemplaire.

Jocelyne COLETTE / Emmanuel PONS.

Référence de publication: 2013146003/134.

(130178432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

GDF SUEZ Invest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 1.860.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013150517/11.

(130184384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

UNCOS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 141.298.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la société le 15 juillet 2013

Il résulte des résolutions des associés du 15 juillet 2013 que:

L'assemblée décide d'approuver le transfert de dix (5) parts sociales de Monsieur Gilles Vogel, intervenu comme suit:

- Cinq (5) parts sociales ont été cédées à Madame Maria Filomena Monteiro Teixeira, née le 07.08.1973 à Cantanhede (Portugal), demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, suivant acte sous seing privé intervenu en date du 08 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 15 juillet 2013. Pour extrait conforme Pour la gérance

Référence de publication: 2013151436/17.

(130185009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

TCP Lux Woman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 181.216.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of the month of October.

Before Maitre Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., an English limited partnership registered under number LP 11888, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. Inc., acting in its turn through its general partner, Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. Inc., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management Limited, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HY,

represented by Mr. Laurent Forget, private employee, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy dated 7 October 2013 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of TCP Lux Woman S.A. which is hereby established as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber(s) and all those who may become owners of shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of TCP Lux Woman S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board (as defined below) or, in the case of a Sole Director (as defined below) by a decision of the Sole Director. It may be transferred to any other place in Luxembourg by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 22. below.
 - 2.2. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.
- 2.3. Where the Board or as the case may be the Sole Director determines that extraordinary political, economic, social, or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company. Such temporary measures will be taken by the Board or as the case may be the Sole Director and notified to the Shareholder(s) of the Company.
 - Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The objects of the Company are (i) the acquisition, holding, management and disposal, in any form whatsoever, of participations, interests and rights in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, assumption or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, claims, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind or any kind of obligations assumed by third parties, (ii) the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing, and management of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the rights deriving therefrom or supplementing them and (iii) the ownership, administration, development and management of its portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).



- 4.2. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.
 - 4.3. The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities.
- 4.4. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to companies or other entities of enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs.
- 4.5. The Company may give guarantees and grant securities (including up-stream and cross-stream) to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.
- 4.6. In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 4.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 4.8. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.
- 4.9. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital.

- 5.1. The subscribed and issued share capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000) consisting of thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 22. below.
 - 5.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders (the "Shareholders").
- 6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).
- 6.3. A register of the Shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.
- 6.4. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. In the absence of a specific indication, the address indicated in the share register may be used by the Company. Shareholders may, at any time, change their address by means of a written notification to the Company from time to time.
- 6.5. Upon the written request of a Shareholder, a certificate recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board members or by the delegate of the Board. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.
- 6.6. The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.



7.2. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.

- 8.1. In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.
- 8.2. In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder, any reference to decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.
- 8.3. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the thirtieth day of the month of June at 11:00 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.
- 8.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.
- 8.5. Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

- 9.1. The General Meeting will meet upon call by the Board or the statutory auditor, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address set out in the register of Shareholders. If however, all of the Shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.
- 9.2. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.
 - 9.3. Each share is entitled to one vote.
- 9.4. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.
- 9.5. A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, shareholder or not as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing confirming the identity of the sender.
- 9.6. Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Management.

- 10.1. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board") composed of at least three (3) directors who do not need to be shareholders of the Company. For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director"). All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.
 - 10.2. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 10.3. When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.
- 10.4. The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.
- 10.5. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting. 10.6. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board.

11.1. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all



meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

- 11.2. The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.
- 11.3. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. Such notice may be given by the secretary.
- 11.4. No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.
- 11.5. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing, whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender, another director as his or her proxy, without limitation as to the number of proxies which each director may accept and vote provided, however, that at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.
- 11.6. Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board may be held by conference call or video conference only.
- 11.7. The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.
- 11.8. The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.
 - 11.9. This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.

- 12.1. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided such meeting or any two directors, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.
- 12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board, or the Sole Director or any one member of the Board and the secretary.
- **Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.
- **Art. 14. Delegation of powers.** The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the Board or to any director(s) or other agent(s), who need not be member of the Board or Shareholder, acting alone or in concert. They may constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be member of the Board or shareholder and appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.
- **Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Sole Director in case of a Sole Director and, in the case of a Board, by the joint signatures of any two members of the Board. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Sole Director, or as the case may be by the Board or any two directors, but only within the limits of such power.
- **Art. 16. Liability of the Directors.** The director(s) is/are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agent(s) of the Company, he/they is/are responsible for the performance of his/their duties.
- Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all



expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any director or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of director.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 17. Conflict of interests.

- 17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm subsidiary of or affiliated to the Company.
- 17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 17.3. In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and this transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.
- 17.4. If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.
- 17.5. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditor(s).

- 18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, his/their remuneration and the term of his/their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.
- **Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 st January of each year and terminate on the 31 st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2013.

Art. 20. Allocation of profits.

- 20.1. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.
 - 20.2. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.
- 20.3. The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.



20.4. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 21. Dissolution and Liquidation.

- 21.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 22. below.
- 21.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding the liquidation. This General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- 21.3. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.
- **Art. 22. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.
- Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on the date of incorporation and ends on 31 st December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Sole Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) so that the sum of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 1,350.

Resolutions of the sole Shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. the following persons are appointed as directors of the Company:
- Mr. Jerome GEIER, private employee, with professional address at 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Thionville, on 11 th November 1980;
- Mr. Giacinto D'Onofrio, fund manager, with professional address at 35 Portman Square, London W1H 6LR, United Kingdom, born in Termoli (CB) Italy, on 22 nd may 1974, and
- Mr. Laurent Forget, private employee, with professional address at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Amiens (France) on 22 nd June 1972;

for a term expiring at the annual General Meeting to be held in 2014;

- 2. that Grant Thornton Lux Audit SA, 83 Pafebruch, L-8308 CAPELLEN (Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 43.298 is appointed as statutory auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for a term expiring at the annual General Meeting to be held in 2014; and
 - 3. that the registered office of the Company is established at 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



Ont comparu:

Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., un limited partnership, constitué sous les lois du Royaume-Uni, immatriculé sous le numéro LP 11888, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. Inc., agissant à son tour par son general partner Trilantic Capital Partners Management Limited, une société constituée à Guernsey sous le numéro 50188, avec siège social au Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HY.

représenté par M. Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 7 octobre 2013, (laquelle sera enregistrée avec le présent acte).

La/Les partie(s) comparante(s) a/ont requis le notaire soussigné de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination TCP Lux Woman S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

STATUTS

Art. 1 ^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par le/les souscripteur(s) et par toutes les personnes qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de TCP Lux Woman S.A. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une décision du Conseil (tel que défini ci-après) ou, en cas d'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) par une décision de l'Administrateur Unique. Il pourra être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) selon les modalités requises en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.
 - 2.2. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.
- 2.3. Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, estime que des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège social et l'étranger, se sont produits ou sont sur le point de se produire, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises par le Conseil ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique et seront portées à la connaissance du(des) Actionnaire(s) de la Société.
 - Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

- 4.1. La Société a pour objet (i) l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation, sous quelque forme que ce soit, de participations, d'intérêts et de droits dans, et d'engagements des sociétés ou autres entités, entreprises ou investissements commerciaux luxembourgeois et étrangers, l'acquisition par l'achat, la souscription, la prise en charge ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, ou de tout type d'engagements assumés par des tiers, (ii) la détention, l'acquisition, l'aliénation, l'investissement de quelque manière que ce soit (dans), le développement, l'octroi de licences ou de sous-licences et la gestion de tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi que les droits qui en découlent ou qui les complètent, et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs mentionnés aux points (i) et (ii) ci-dessus).
- 4.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et ce, dans tout type d'actifs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personne et peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.
- 4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres obligataires, d'obligations et de certificats de créance et autres titres de créances de quelque nature que ce soit.
- 4.4. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris le produit des emprunts et/ou des émissions de titres de créance) à des sociétés ou d'autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.
- 4.5. La Société peut consentir des garanties ou des sûretés (y compris en amont ou latéralement) à des tiers afin de garantir ses propres obligations et engagements ainsi que les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée, et ce, généralement pour son propre profit ou au profit de ces entités. La Société pourra également nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.
- 4.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société,



prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle estime utile à la réalisation et au développement de ses objets.

- 4.7. De manière générale, la Société peut avoir recours à toute technique et tout instrument en rapport avec l'un de ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris et ce, de manière non limitative, aux techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et de tout autre risque.
- 4.8. En outre, la Société peut acquérir, gérer, améliorer et aliéner des biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.
- 4.9. Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres, directement ou indirectement liées dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet

Art. 5. Capital social.

- 5.1. Le capital social souscrit et émis est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) selon les modalités requises pour la modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ciaprès.
 - 5.3. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

- 6.1. La Société peut avoir un actionnaire (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»).
- 6.2. Les actions sont et resteront nominatives (actions nominatives).
- 6.3. Un registre de(des) (l')Actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.
- 6.4. Les Actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et annonces pourront être envoyées. À défaut d'indication spécifique, l'adresse inscrite dans le registre des actions pourra être utilisée par la Société. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse moyennant notification écrite à la Société.
- 6.5. À la demande écrite d'un Actionnaire, un certificat confirmant l'inscription de cet Actionnaire au registre des Actionnaires peut être émis. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les mentions et numéros d'identification qui seront déterminés par le Conseil. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux membres du Conseil ou par le délégué du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société sur la base de preuves, d'engagements et d'indemnités jugés satisfaisants par la Société, étant entendu que les certificats abîmés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.
- 6.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs action(s) est(sont) détenue(s) de manière conjointe ou si la propriété de cette(ces) action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit à cette(ces) action(s) doivent nommer un seul mandataire pour représenter cette(ces) action(s) envers la Société. À défaut de nommer ledit mandataire, les droits attachés à cette(ces) action(s) sont suspendus.

Art. 7. Transfert d'actions.

- 7.1. Le transfert d'actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de l'(des) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, ou conformément aux dispositions relatives à la cession de créances prévues par l'article 1690 du code civil luxembourgeois.
- 7.2. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert attestant du consentement du cédant et du cessionnaire jugés satisfaisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des Actionnaires de la Société.

- 8.1. En cas de pluralité d'Actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'«Assemblée Générale») représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.
- 8.2. En cas d'actionnaire unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera considérée comme référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.
- 8.3. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation à cette assemblée, le trentième jour du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 8.4. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.



8.5. D'autres assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et à l'heure indiquée dans les avis de convocation respectifs de l'assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation.

- 9.1. L'Assemblée Générale sera convoquée par le Conseil ou le commissaire aux comptes, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée pour chacun dans le registre des Actionnaires. Cependant, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.
- 9.2. Les délais de convocation et quorum prévus par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, sauf disposition contraire des Statuts.
 - 9.3. Chaque action donne droit à une voix.
- 9.4. Sauf si la Loi ou les présents Statuts n'en disposent autrement, les décisions prises à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de voter.
- 9.5. Un Actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en nommant comme mandataire une autre personne, actionnaire ou non, par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.
- 9.6. Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens similaires de communication grâce auxquels (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et communiquer les unes avec les autres, (iii) l'assemblée est transmise de façon continue et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette assemblée.

Art. 10. Administration.

- 10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil») composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique»). Toutes les références faites au Conseil dans les présents Statuts seront considérées comme références à l'Administrateur Unique, s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.
 - 10.2. L'(les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) pour une période ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.
- 10.3. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.
- 10.4. L'(les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 10.5. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé et ce, à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale.
- 10.6. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, une Assemblée Générale devra rapidement être convoquée par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil.

- 11.1. Le Conseil doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions adoptées par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront à la majorité simple un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question.
- 11.2. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée qui se tiendra au Luxembourg.
- 11.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil. Cet avis de convocation peut être remis par le secrétaire.
- 11.4. La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation écrit préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de ladite réunion. Il peut être renoncé à la convocation écrite moyennant l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation écrite séparée ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.



- 11.5. Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en nommant par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire et ce, sans limitation quant au nombre de procurations que chaque administrateur peut accepter et voter, à condition toutefois qu'au moins deux membres soit soient présents en personne, soit assistent à ladite réunion par l'un des moyens de communication conforme aux exigences énoncées au paragraphe suivant.
- 11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et communiquer les unes avec les autres, (iii) la réunion est transmise de façon continue et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par l'un de ces moyens de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par conférence téléphonique ou vidéoconférence.
- 11.7. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.
- 11.8. Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.
 - 11.9. Le présent article 11 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.

- 12.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de ladite réunion ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par deux des administrateurs, et les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.
- 12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou deux des membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique ou l'un des membres du Conseil d'Administration et le secrétaire.
- **Art. 13. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil est doté des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil.
- Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société dans la gestion de ces affaires à tout membre du Conseil ou à tout administrateur ou autre représentant, qui ne doivent pas nécessairement être membre du Conseil ou actionnaire, agissant individuellement ou de concert. Ils peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil. Il peut également déléguer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, ne devant pas nécessairement être membre du Conseil ou actionnaire, ainsi que nommer et révoquer tous les dirigeants et employés et fixer leur rémunération.
- Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers et ce, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'Administrateur Unique en cas d'Administrateur Unique et, en cas de Conseil, par la signature conjointe de deux des membres du Conseil. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, par le Conseil ou deux des administrateurs, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- **Art. 16. Responsabilité des Administrateurs.** L'(les) administrateur(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs devoirs.

Sous réserve des exceptions et des limitations reprises ci-dessous, toute personne étant, ou ayant été, administrateur ou dirigeant de la Société, devra être indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour toute responsabilité et pour toutes les dépenses raisonnablement encourues ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure, dans lesquelles elle serait impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de sa qualité passée ou présente d'administrateur ou de représentant et pour les montants payés ou encourus par elle dans le cadre du règlement de celles-ci. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (en matière civile, pénale ou autre, en ce compris en appel) actuels ou éventuels et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront inclure et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocat, frais, jugements et montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un administrateur ou dirigeant:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;



- (ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par un tribunal compétent ou par le conseil d'administration.

Le droit à indemnisation prévu par les présents Statuts est divisible, n'affectera aucun autre droit dont tout administrateur ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être administrateur ou dirigeant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présents Statuts n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les administrateurs et dirigeants, en vertu d'un contrat ou en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

- 17.1 Aucun contrat ou aucune autre transaction conclu(e) entre la Société et une autre société ou entité ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou employé(s) de cette autre société ou entité filiale ou affiliée de la Société.
- 17.2 Tout administrateur ou dirigeant de la Société, qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une filiale ou d'une société affiliée avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne devra, en raison uniquement de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.
- 17.3 Dans le cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une opération de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de cet intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette opération, et un rapport devra être fait sur cette opération et l'intérêt de cet administrateur dans celle-ci à l'Assemblée Générale suivante.
- 17.4 Si la Société a un Administrateur Unique, les opérations conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.
- 17.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre normal des affaires courantes de la Société et qui sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises.

- 18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises. Le(s) réviseur(s) d'entreprises sera(seront) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et sera(seront) rééligible(s).
- 18.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, sa (leur) rémunération et la durée de son(leur) mandat. Le(s) réviseur(s) d'entreprises en fonction peu(ven)t être révoqué (s) à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.
- Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 20. Affectation des bénéfices.

- 20.1 Il est fait annuellement sur les bénéfices nets, un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 5 ci-dessus ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre.
 - 20.2 L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant des bénéfices nets annuels.
- 20.3 Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et à l'heure fixés par le Conseil. Le Conseil peut décider de verser des acomptes sur dividendes selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.
- 20.4 Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire de ladite action, sera perdu pour celui-ci et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 21. Dissolution et Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision adoptée par l'Assemblée Générale selon les modalités prévues en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.



- 21.2 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur (s) (pouvant être une(des) personne(s) physique(s) ou morale(s)) nommé(s) par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du(des) liquidateur(s).
- 21.3 Après règlement des dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux porteurs d'actions de la Société.
- **Art. 22. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés, de temps à autre, par une Assemblée Générale extraordinaire selon les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.
- **Art. 23. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare par les présentes qu'elle souscrit à trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) est mis à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été présentée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à approximativement 1350 EUR.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de la Société:
- Monsieur Jérôme GEIER, employé privé, avec résidence professionnelle au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né à Thionville, le 11 novembre 1980;
- Monsieur Giacinto D'Onofrio, gérant de fonds d'investissement, avec résidence professionnelle au 35 Portman Square, W1H 6LR, Londres, Royaume-Uni, né Termoli (CB) Italie le 22 mai 1974, et Monsieur Laurent Forget, employé privé, avec résidence professionnelle au 26 Bd Royal, L-244 9 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né à Amiens (France) le 22 juin 1972 pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2014;
- 2. que Grant Thornton Lux Audit SA, 83 Pafebruch, L-8308 CAPELLEN (Luxembourg), enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 432 98, est nommé réviseur d'entreprises de la Société pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2014; et
 - 3. que le siège social de la Société est établi au 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la/les partie(s) comparante(s) ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la demande de la(les) même (s) partie(s) comparante(s), en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: L. FORGET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46721. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151421/659.

(130184801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.



UBS Luxembourg Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.346.

Extrait de la lettre de résignation du 20 octobre 2013:

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 25 octobre 2013:

- Monsieur Thomas Helfferich, Président du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS LUXEMBOURG DIVERSIFIED SICAV UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Sandra Ehlers / André Guillaume

Director / Director

Référence de publication: 2013151434/15.

(130184656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.033.451,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.092.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151446/11.

(130185061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Redfern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.253.

Extrait de Conseil de Gérance 30 Août 2013

En date du 30 Août 2013, le Conseil de Gérance de la société Redfern S.à r.l. a:

- nommé Monsieur Romolo Bardin (né à Belluno - Italie - le 23/04/1978 demeurant professionnellement à 26b Boulevard Royal, 2449 Luxembourg) Gérant délégué. Il peut engager la société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle dans les limites des pouvoirs fixés par le conseil de gérance.

Luxembourg, le 30 Octobre 2013.

Pour extrait conforme

Romolo Bardin

A Manager

Référence de publication: 2013152107/17.

(130185534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

P3 Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.123.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TPG Point RE Investment AIV Sub I, L.P., a limited partnership established under the laws of the Prince Edward Island, Canada with address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, USA and registered with the Corporate Registry under number 145584, acting through its general partner TPG Advisors VI, Inc., a corporation established



under the laws of the Delaware and registered with the Division of Corporations under number 4476816 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Julien De Mayer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11 October 2013, being the sole shareholder and holding all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in issue in "P3 Group S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B-180123, incorporated on 27 August 2013 by deed of the notary Edouard Delosch, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, held on 23 September 2013, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

- (A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the item of the agenda set out below.
 - (B) The item on which resolutions are to be passed is as follows:
 - To restructure the issued share capital of the Company by:
- (A) creating ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and determining the rights and obligations thereof by amending the articles of association of the Company (the "Articles") as set forth under item (D) below;
- (B) reclassifying all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class A shares;
- (C) increasing the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR12,500) to two hundred fifty thousand Euros (EUR 250,000) by the issue of a total of twenty three million seven hundred fifty thousand (23,750,000) shares of ten (10) different classes (being one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of class A and two million five hundred thousand (2,500,000) shares in each of classes B, C, D, E, F, G, H, I and J) each with a nominal value of one Euro-cent (EUR0.01) (the "New Shares") for an aggregate subscription price of one million nine hundred and thirty seven thousand four hundred and three Euros and seventy-four Euro-cents (EUR1,937,403.74) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the sole shareholder of the Company and payment thereof by a contribution in cash; allocation of an amount equal to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital of the Company and the remainder to the freely available share premium account of the Company;
- (D) amendment of articles 5, 13 and 14 of the Articles and insertion of a new article as article 17 to reflect the above resolutions, as set forth below:
 - (i) amendment of article 5 as follows:

" Art. 5. Share Capital.

- 5.1. The issued share capital of the Company is set at two hundred fifty thousand Euros (€ 250,000) divided into:
- two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class A shares,
- two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class B shares,
- two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class C shares,
- two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class D shares,
- two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class E shares,
- two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class F shares,
- two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class G shares,
- two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class H shares,
- two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class I shares, and
- two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class | shares;

each share having a nominal value of one euro cent (≤ 0.01) and the rights and obligations as set forth in the present Articles.

- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.
- 5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).
- 5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a Class (in the order provided for in article 5.3.), shares in such Class give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting



of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

- 5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.
- 5.4.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the General Meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
- 5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.
 - 5.5. Any share premium of the Company shall be freely distributable."
 - (ii) amendment of article 13 as follows:

" Art. 13. Distributions.

- 13.1 Out of the annual net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when (andfor as long as) such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders of the Company in accordance with the provisions hereof. The shareholders may further decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including any share premium) but (without double-counting) decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. Any distributions made pursuant to the above may only be made in accordance with the provisions set forth hereafter.
- 13.2 The available share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders of the Company in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders of the Company may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.
- 13.3 Any Distributed Amount shall be allocated by the General Meeting of Shareholders in accordance with the rights of the different Classes, as set forth below:
- 13.3.1 the holder(s) of the Class A shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10% of the nominal value of the Class A shares;
- 13.3.2 the holder(s) of the Class B shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Class B shares;
- 13.3.3 the holder(s) of the Class C shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class C shares;
- 13.3.4 the holder(s) of the Class D shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class D shares;
- 13.3.5 the holder(s) of the Class E shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class E shares;
- 13.3.6 the holder(s) of the Class F shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class F shares;
- 13.3.7 the holder(s) of the Class G shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class G shares;
- 13.3.8 the holder(s) of the Class H shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class H shares;
- 13.3.9 the holder(s) of the Class I shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class I shares;
- 13.3.10 the holder(s) of the Class J shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class J shares;
- 13.3.11 the balance of the Distributed Amount shall be allocated to the last Class in issue in the reverse alphabetical order (starting with Class J).
- 13.4 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Managers. The board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of shareholders. "



(iii) amendment of article 14 as follows:

" Art. 14. Dissolution.

14.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders of the Company who will specify their powers and remunerations.

14.2 On a liquidation of the Company, any Surplus shall be allocated to the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13 (mutatis mutandis)."

(iv) insertion of a new article 17 "Definitions" to the articles of association as follows:

" Art. 17. Definitions.

Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits)

increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums (to be) placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the

Class(es) (to be) cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements

Means the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of shares in

of law or of the Articles

Cancellation Value

Per Share

issue in the Class(es) to be repurchased and cancelled.

Class Means a class of shares of the Company.

Distributed Amount

Means the amount determined by the Ge

Means the amount determined by the General Meeting for a dividend or distribution on

the shares or certain Classes thereof.

Interim Account Date

Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and

cancellation of the relevant Class(es).

Interim Accounts

Surplus

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date. Means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to its

shareholders once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses have been met or

duly provisioned for.

Total Cancellation

Means the amount determined pursuant to Article 5.

Amount

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to restructure the issued share capital of the Company as set forth below.

The Sole Shareholder resolved to create ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and to determine the rights and obligations thereof by amending the articles of incorporation as set forth in the agenda.

The Sole Shareholder resolved to reclassify all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class A shares.

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR12,500) to two hundred fifty thousand Euros (250,000) by the issue of the New Shares for the Subscription Price.

The New Shares are entirely subscribed and paid-up in full by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, through a contribution in cash.

Evidence of the payment of the Subscription Price to the Company was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital of the Company and the remainder to the freely available share premium of the Company.

The Sole Shareholder then resolved to amend articles 5, 13 and 14 of the Articles as set forth in the agenda and to insert a new article 17 "Definitions" to the Articles as set forth in the agenda.



There being no further items on which decisions need to be taken, the sole shareholder decision was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Where of the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TPG Point RE Investment AIV Sub I, L.P., un limited partnership, établi sous le droit de l'Ile-du-Prince-Edouard, Canada, ayant son siège social au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, USA et immatriculé auprès du Corporate Registry sous le numéro 145584, agissant par l'intermédiaire de son general partner TPG Advisors VI, Inc., une société établie sous le droit du Delaware et enregistré auprès du Division of Corporations sous le numéro 4476816 (l'«Associé Unique»),

représenté par Me Julien De Mayer, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 11 octobre 2013, étant l'associé unique et détenant toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises dans «P3 Group S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-180123, constituée le 27 août 2013 par acte de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 septembre 2013, suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- (A) L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur le point porté à l'ordre du jour ci-dessous.
 - (B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:
 - Recomposition du capital social émis de la Société par:
- (A) la création de dix classes de parts sociales différentes, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et la détermination des droits et obligations s'y rapportant en modifiant les statuts de la Société (les «Statuts») tel qu'indiqué au point (D) ci-dessous;
- (B) la reclassification de l'intégralité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises de la Société en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A;
- (C) l'augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) par l'émission d'un total de vingt-trois millions sept cent cinquante mille (23.750.000) parts sociales de dix (10) classes différentes (à savoir un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A et deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales dans chacune des classes B, C, D, E, F, G, H, I et J) d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription d'un million neuf cent trente-sept mille quatre cent trois euros et soixante-quatorze centimes d'euro (1.937.403,74 EUR) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'associé unique de la Société et paiement du prix de souscription de celui-ci en numéraire; allocation d'un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social de la Société et le solde au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société;
- (D) modification des articles 5, 13 et 14 des Statuts et insertion d'un nouvel article 17 afin de refléter les résolutions ci-dessus, comme suit:
 - (i) modification de l'article 5 comme suit:

« 5. Capital social.

- 5. 1 Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) divisé en:
- deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe A,
- deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe B,
- deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe C,
- deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe D,



- deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe E,
- deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe F,
- deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe G,
- deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe H,
- deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe I,
- deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) et les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

- 5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.
- 5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la (les) Classe(s) concernée(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes, ces rachats et annulations de parts sociales devront être effectués, dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).
- 5.4. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe (dans l'ordre prévu à l'article 5.3.), cette Classe donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur participation dans cette classe au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des parts sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.
- 5.4.1. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Classe devant être rachetées et annulées.
- 5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la (des) Classe(s) concernée(s) au moment de l'annulation de la (des) Classe(s) concernée(s) sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des associés de la manière requise pour la modification des Statuts étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.
- 5.4.3. Après rachat et annulation des part sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.
 - 5.5 Toute prime d'émission de la Société est librement distribuable.»
 - (ii) modification de l'article 13 comme suit:

« Art. 13. Distributions.

- 13.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui constitueront un compte de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés de la Société conformément aux dispositions s'y rattachant. Les associés peuvent décider de déclarer et payer des dividendes intérimaires sur la base de relevés de compte préparés par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables(y compris toute prime d'émission) mais (sans double comptage) diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Toute distribution effectuée selon les dispositions susmentionnées n 'est valable que si elle est conforme aux dispositions ci-dessous.
- 13.2 Le compte de prime d'émission disponible peut être distribué aux associés par une décision d'une assemblée générale des associés de la Société conformément aux dispositions ci-dessous. L'assemblée générale des associés de la Société peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission à la réserve légale.
- 13.3 Tout Montant Distribué sera alloué par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux droits afférents aux différentes Classes, comme suit:
- 13.3.1 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe A a (ont) droit à un dividende égal à 0.10% de la valeur nominale des parts sociales de Classe A;
- 13.3.2 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe B a (ont) droit à un dividende égal à 0.15% de la valeur nominale des parts sociales de Classe B;
- 13.3.3 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe C a (ont) droit à un dividende égal à 0.20% de la valeur nominale des parts sociales de Classe C;
- 13.3.4 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe D a (ont) droit à un dividende égal à 0.25% de la valeur nominale des parts sociales de Classe D;
- 13.3.5 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe E a (ont) droit à un dividende égal à 0.30% de la valeur nominale des parts sociales de Classe E;



- 13.3.6 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe F a (ont) droit à un dividende égal à 0.35% de la valeur nominale des parts sociales de Classe F;
- 13.3.7 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe G a (ont) droit à un dividende égal à 0.40% de la valeur nominale des parts sociales de Classe G;
- 13.3.8 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe H a (ont) droit à un dividende égal à 0.45% de la valeur nominale des parts sociales de Classe H;
- 13.3.9 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe I a (ont) droit à un dividende égal à 0.50% de la valeur nominale des parts sociales de Classe I;
- 13.3.10 le(s) détenteur(s) de parts sociales de Classe Ja (ont) droit à un dividende égal à 0.55% de la valeur nominale des parts sociales de Classe J;
- 13.3.11 le solde du Montant Distribué sera alloué à la dernière Classe émise dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).
- 13.4 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises sélectionnées par le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux lieux et heures tel que déterminé par le Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut déterminer de manière définitive le taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant une période de cinq ans ne pourra être réclamé par après par le détenteur de cette Part Sociale, il sera réputé renoncé par le détenteur de cette Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des associés.»
 - (iii) modification de l'article 14 comme suit:

« 14. Dissolution.

- 14.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas mais peuvent être des associés, et qui seront nommés par l'assemblée générale de la Société qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.
- 14.2 Lors de la liquidation de la Société tout Surplus sera alloué aux Associés conformément aux dispositions de l'article 13 (mutatis mutandis)».
 - (iv) insertion d'un nouvel article 17 «Définitions» dans les statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 17. Définitions.

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la (les) Classe(s) à annuler mais réduits de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes (devant être) placées en réserve(s) non distribuable(s) selon les exigences légales ou des Statuts, à chaque fois tel que mentionné dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptage) de sorte que:

MD = (BN + P + RC) - (PE + RL)

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la (aux) Classe(s) à annuler

PE = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toutes sommes devant être placées en réserve selon les exigences légales ou

statutaires

Valeur d'Annulation par

Part Sociale

Classe

Signifie la division du Montant Total d'Annulation concerné par le nombre de parts sociales émises dans la (les) Classe(s) à racheter et à annuler.

Signifie une classe de parts sociales de la Société.

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires

concernée.

Montant Distribué Signifie le montant déterminé par l'Assemblée Générale pour un dividende ou distribution

sur les parts sociales ou certaines Classes.

Date des Comptes

Intérimaires

Signifie la date ne dépassant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de

la (des) Classe(s) concernée(s).



Surplus Signifie le montant à distribuer comme boni de liquidation par la Société à ses associés une

fois que l'ensemble des dettes, obligations, charges et frais de la liquidation ont été réglés

ou dûment provisionné.

Montant Total

Montant Total d'Annulation

d'Annulation

L'Associé Unique a ensuite pris les décisions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de recomposer le capital social émis de la Société comme indiqué ci-dessous.

L'Associé Unique a décidé de créer dix classes de parts sociales différentes, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et de déterminer les droits et obligations s'y rapportant en modifiant les statuts tel qu'indiqué à l'ordre du jour.

L'Associé Unique a décidé de reclasser l'intégralité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises de la Société en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales pour le Prix de Souscription.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement souscrites et payées intégralement par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, par un apport en numéraire.

Une preuve du paiement du Prix de Souscription à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social de la Société et le solde à la prime d'émission librement distribuable de la Société.

L'Associé Unique a ensuite décidé de modifier les articles 5, 13 et 14 des Statuts tel qu'indiqué dans l'ordre du jour et d'insérer un nouvel article 17 «Définitions» dans les Statuts tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 3.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les mandataires et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: J. DE MAYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47895. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152081/389.

(130185502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Restaurant Sakura S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 35, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.249.

Les comptes annuels au 20 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013152092/10.

(130185689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.



Real Property Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains. R.C.S. Luxembourg B 137.816.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152091/10.

(130186039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Re:Newcell Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 168.946.

EXTRAIT

Il convient de noter que le nom correct de l'associé actuel est Re: Newcell International AB.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152090/11.

(130185853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Soling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.880.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Octobre 2012.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2013152128/12.

(130185954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

QC VII Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.633.

In the year two thousand and thirteen.

On the seventeenth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Quad-C Partners VII, L.P., a partnership having its registered office at Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Newark, DE 19801, United States of America, registered under number 4061525,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy¬holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, duly represented by Mr. Max MAYER, pre-named, declared and requested the notary to act:

- I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "QC VII Luxembourg S.àr.I.", R.C.S. Luxembourg section B number 147633, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, has been incorporated by a deed received by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on August 10, 2009, published in the Mémorial C number 1726 of September 8, 2009 (the "Company").
- II.- That the capital of the Company amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.



III.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to dissolve the Company and to liquidate its assets.

Second resolution

The shareholder decides to appoint the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 153141, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

Third resolution

The shareholder decides to give discharge to the managers of the category A, Mr. Stephen BURNS and Ms Nina T. MYERS and to the managers of the category B, Mr. David CATALA and Mr. Hugo FROMENT, for the performance of their mandate.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 950.-

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le dix-sept octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Quad-C Partners VII, L.P., une "partnership" ayant son siège social à Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Newark, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite sous le numéro 4061525,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, dûment représentée par Monsieur Max MAYER, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit sa déclaration:

- I.- Que la société à responsabilité limitée "QC VII Luxembourg S.àr.I.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 147633, ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 10 août 2009, publié au Mémorial C numéro 1726 du 8 septembre 2009 (la «Société»).
- II.- Que le capital de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.
 - III.- Que la comparante est la seule et unique associée de la Société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de dissoudre la Société et de liquider ses actifs.

Deuxième résolution

L'associée décide de nommer la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'associée de donner décharge aux gérants de catégorie A, Monsieur Stephen BURNS et Madame Nina T. MYERS et aux gérants de catégorie B, Monsieur David CATALA et Monsieur Hugo FROMENT, pour l'exécution de leur mandat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE Fait et passé à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2013. Relation GRE/2013/4223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013152084/86.

(130185866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Sincro Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.661.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 30 septembre 2013 («l'Assemblée Générale») a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle 41, Boulevard Royal, L-2449 (Luxembourg);
- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle 19, Via L. Zuccoli, CH-6900 (Suisse).
- Monsieur Arnaud Bouteiller, Administrateur, avec adresse professionnelle 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 Mai 2014.
 - L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises suivant:
 - Deloitte S.A, réviseur d'entreprises, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 Mai 2014.

Pour Sincro SICAV

Référence de publication: 2013152154/22.

(130185920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Sofipro Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 181.244.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth of October.

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Georges & Associés S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of Luxembourg, having its registered seat at 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107572,

duly represented by its two managers, Mr François GEORGES and Mr Serge DE CEUNINCK, both residing professionally in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ('société anonym^') which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:



Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a public company limited by shares ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the amended law of the 10 th August 1915 on commercial companies (the "Law") and by this statutory articles.

The company exists under the name of "SOFIPRO INVESTMENT S.A.".

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with an easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such companies, enterprises or participations. The company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The company shall be considered as a "société de participations financières" according to the applicable provisions.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR) represented by THREE HUNDRED AND TEN (310) ordinary shares with a nominal value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) each.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The company may issue non-voting shares and different classes of shares with different rights attached to by a decision taken at the general meeting of shareholders that shall deliberate in accordance with the rules laid down in Article 67-1 (1) and (2) of the Law.

The authorised and the subscribed corporate capital may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendments of the articles of incorporation.

The authorised capital is fixed at TEN MILLION EUROS (EUR 10,000,000.-) to be divided into ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) ordinary shares with a nominal value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) each.

The board of directors is authorised during a period of five years as from the publication of the articles of incorporation, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increase amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without a premium issue, as the board of directors may determine. The board of directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each raise of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least of three members, who need not be shareholders.

In the case where the company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one member (the "sole director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the board of directors or may be the sole director of the company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The directors or the sole director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.



In the event of vacancy of a member of the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and fill the vacancy on a provisional basis by a majority vote until the next general meeting of shareholders which shall make the final appointment.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and shall make his statement be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one director, the minutes shall only mention the operations intervened between the company and its sole director having an interest conflicting with the one of the company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the company shall be in case of a sole director bound by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or by the sole director of the company, within the limits of such granted power.

Towards third parties, in all circumstances, the company in case of a daily management delegated authority been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such daily management and affairs, shall be bound by the sole signature of the daily management delegated authority within the limits of such granted power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called daily management delegated authority.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more delegated directors and give special powers for specific matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

- **Art. 11.** Any litigation involving the company either as a plaintiff or as a defendant will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the delegated director for this purpose.
- Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The board of directors or in its absence the statutory auditor shall be obliged to convene a general meeting so that it is held within a period of one month if shareholders representing one-tenth of the capital require so in writing with an indication of the agenda.

In case of all the shareholders being present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements, including any formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by any telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in an interrupted way.

Unless otherwise provided by the Law or by the articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the present or represented capital.



When the company has a sole shareholder, its decisions are taken by way of written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is present or represented and the agenda indicates the proposed statutory amendments. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous convening. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the present or represented capital. At both meetings, in order for resolutions to be passed, they must be adopted by a majority of two-thirds of present or represented shareholders.

However, the nationality of the company may be changed and an increase or a reduction of the shareholders commitments may be decided only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Tuesday of June at 4.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 15.** The accounting year of the company shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.
- **Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the exceeding profit in the balance of the company represents the net profits of the company. Out of this net profit five per cent (5%) shall be taken for the legal reserve; this reserve ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of company but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth at any moment and for any reason whatsoever.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 th 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31 st of December 2014.

Exceptionally and in the respect of article 70 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, the first annual general meeting will be held on April 18, 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder, Georges & Associés S.à r.l., predesignated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies have been observed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, in which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) As allowed by the Law and the statutory articles, Mr. François GEORGES, born in Luxembourg on 20 th March 1967, professionally residing at 34A boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, is appointed as the sole director and will exercise the powers devolving of the board of directors of the company.
- 3) «CONCILIUM Sàrl», having its registered seat at 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg section B under number 161634, is hereby appointed as statutory auditor of the company.
- 4) The mandates of the sole director and of the statutory auditor will expire at the general annual meeting of the year 2019.
- 5) The registered office of the company will be established at 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representatives of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representatives have signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Georges & Associés S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107572,

dûment représentée par ses deux gérants, Monsieur François GEORGES et Monsieur Serge DE CEUNINCK, tous deux demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») et par les présents articles statutaires.

La société existe sous la dénomination de "SOFIPRO INVESTMENT S.A.".

Art. 2. Le siège statutaire de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.



Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La société sera considérée comme une société de participations financières selon les mesures en vigueur.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENTS EUROS (100,- EUR) chacune.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

La société peut émettre des actions sans droit de vote et des différentes catégories d'actions assorties de droits différents par une décision prise à l'assemblée générale des actionnaires qui doit délibérer conformément aux règles prévues à l'article 67-1 (1) et (2) de la Loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est fixé à DIX MILLIONS D'EUROS (EUR 10.000.000.-) qui sera représenté par CENT MILLE (100.000) actions d'une valeur nominale de CENTS EUROS (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorise à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder a de telles missions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscriptions des actions a émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fonde de pouvoir, out toute autre personne dument autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur (L'"administrateur unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'administrateur unique de la société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement provisoire, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut verser des dividendes intérimaires, en conformité avec les dispositions légales.



Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès¬verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur unique ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature unique de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas de délégué à la gestion journalière nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature du délégué à la gestion journalière, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination du délégué à la gestion journalière.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs délégués, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions de la Loi.

Le conseil d'administration ou, en son absence le commissaire aux comptes est tenu de convoquer une assemblée générale afin qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si les actionnaires représentant un dixième du capital le demandent par écrit avec indication de l'ordre du jour.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont prises par des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.



Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2014. Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle se tiendra le 18 avril 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par la partie comparante, Georges & Associés S.à r.l., préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la partie comparante prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire Décisions de l'actionnaire unique

La comparante pré désignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur François GEORGES, né à Luxembourg le 20 mars 1967, demeurant professionnellement au 34A boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la société.
- 3) «CONCILIUM Sàrl», établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161634, est nommée commissaire aux comptes de la société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.



5) Le siège social de la société sera établi à 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits représentants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GEORGES, S. DE CEUNINCK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2013. LAC/2013/47850. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152159/404.

(130185660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Schneider Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7209 Walferdange, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152146/10.

(130186362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Building and Office Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 34.384.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2013

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 31 octobre 2013 que :

1. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Mayra Romero Torres, né le 21 mars 1976 à Santiago de Cuba (Cuba), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8a, Boulevard de la Foire, à compter du 31 octobre 2013 avec effet rétroactif au 14 octobre 2013. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013152432/18.

(130186746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

C&C Construction Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 121.239.

L'an deux mille treize, le vingt septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Carmine CALAMO, maçon, né à Ostuni (Italie), le 24 juillet 1967, demeurant à L-7233 Bereldange, 39, Cité Grand-Duc Jean; et
- 2) Madame Anna-Maria MORCIANO, employée privée, née à Mesagne (Italie), le 30 janvier 1967, demeurant à L-7233 Bereldange, 39, Cité Grand-Duc Jean.



Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "C&C CONSTRUCTION SARL", établie et ayant son siège social à L-7233 Bereldange, 39, Cité Grand-Duc Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121239, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2366 du 19 décembre 2006;
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères, et de modifier subséquemment l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. CALAMO, A.-M. MORCIANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2013. LAC/2013/43223. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152436/43.

(130187310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Biomed International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.396.

Suivant décision de l'administrateur unique prise en date du 21 octobre 2013, le siège social est fixé à compter du 1 er novembre 2013 au:

26-28, rue Edward Steichen

L-2540 Luxembourg

Référence de publication: 2013152415/11.

(130186935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Bioland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.743.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 août 2013

- 1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
- 2. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
- 3. Mme Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 17 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.



4. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 31.10.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIOLAND S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013152413/20.

(130186744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Best Living sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3430 Dudelange, 3, rue Ry Boissaux.

R.C.S. Luxembourg B 162.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152409/10.

(130187416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Billix Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.316.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8008 Strassen, le 31 octobre 2013.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013152412/11.

(130186573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

BO-IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.981.

Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, de 33 rue de Hesperange L-1731 LUXEMBOURG à 25A boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} novembre 2013.

BO-IT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013152418/13.

(130187267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Broadhouse International S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152424/10.

(130186870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.



Broadhouse International S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.620.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 septembre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN REVISION S.à r.l.:
- * Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.
 - Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013152423/15.

(130186869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Bookends Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 103.869.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013152421/10.

(130187368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Institutional Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 158.271.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152731/10.

(130187046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Insurance Participations Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.756.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152732/9.

(130187431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Ingersoll-Rand Roza II S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 116.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.949.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associée unique de la Société en date du 25 octobre 2013 que:

1. La démission de Madame Agnes Csorgo, en tant que gérant de catégorie B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.



2. Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Olivier Caremans, gérant de catégorie A;
- Monsieur Jeffrey Tallyen, gérant de catégorie A;
- Monsieur Benoît Bauduin, gérant de catégorie B;
- Monsieur Livio Gambardella, gérant de catégorie B;
- Monsieur Scott McKinlay, gérant de catégorie B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152730/24.

(130186760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Icon International Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Z.C. Le 2000.

R.C.S. Luxembourg B 170.540.

Par la présente, je démissionne avec effet au 15 juillet 2013 de ma fonction de gérant technique de la société ICON INTERNATIONAL SECURITY S.à.r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.540.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Amine CHEBOUT.

Référence de publication: 2013152738/11.

(130187037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

JP Commercial 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 167.089.

Auszug aus dem Protokoll des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 30. September 2013

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat mit Wirkung zum 01. Oktober 2013 folgende Rücktrittserklärungen der Geschäftsführer der Gesellschaft akzeptiert:

- Hubert Hansen;

Mit Wirkung ab dem 01. Oktober 2013 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft

- Diane Wolf, geschäftlich ansässig in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, geboren am 28.05.1967 in Stuttgart; als Geschäftsführerin der Gesellschaft, für eine unbestimmte Zeit ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. Oktober 2013.

JP Commercial 16 S.à r.l.

Diane Wolf

Référence de publication: 2013152769/19.

(130186440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Isis Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 105.877.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 septembre 2013, le Conseil a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le Conseil d'Administration accepte, avec effet au 30 août 2013, la démission de Monsieur Philippe JANSSENS, en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué de la Société.
- 2. Les Administrateurs restants ont coopté avec effet au 30 août 2013, Luxembourg-Marine Services S.A., avec adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B53.040, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué, en remplacement de l'administrateur et administrateur-délégué, en remplacement de l'administrateur et administrateur et administrateur de l'administrateur de l'administrateur de l'administrateur et administrateur de l'administrateur de l'administra



nistrateur démissionnaire, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

4. Les Résolutions précitées seront ratifiés lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013152756/18.

(130186584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Inmoprom Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.196.

Par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 21 octobre 2013, Mr José VILALLONGA SHELLY, C. Dr. Carulla 40-42, 08017 Barceiona, Espagne, a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de VALON S.A., société anonyme, démissionnaire.

Le mandat de l'Administrateur nouvellement élu s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Luxembourg, le 30.10.2013.

Pour: INMOPROM REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013152749/18.

(130186994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Imalpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 32.818.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 28 juin 2013 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 28 juin 2013 au siège social que (traduction libre):

- Monsieur Michael BECK, Monsieur Jürg GÄHWILER et Monsieur Christian VERLING sont réélus comme administrateurs de la Société pour pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui approuvera les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013152741/18.

(130187053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

IMF Alliance Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 252.300,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.741.

EXTRAIT

En date du 15 octobre 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Laurent Baucou en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 16 octobre 2013;
- Erik Johan Cornelis Schoop, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de la Société avec effet au 16 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.



Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152742/15.

(130187372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Immobilière Macedo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7790 Bissen, 1, rue Jean Tautges.

R.C.S. Luxembourg B 83.340.

Extrait de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2013

- 1. Monsieur Gil Gerson MACEDO PEREIRA, né le 05 novembre 1984 à Ettelbruck et demeurant professionnellement à L-7790 Bissen au 1, rue Jean Tautges est nommé gérant technique une durée indéterminée.
 - 2. Monsieur Luis MACEDO MARTINS PEREIRA est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.
 - 3. La société est engagée par la signature d'un gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE MACEDO S. à r. l. MACEDO MARTINS PEREIRA Luis

Gérant administratif

Référence de publication: 2013152743/16.

(130186743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Hubbell Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.851.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 octobre 2013 que:

- 1. La démission de Madame Agnes Csorgo, en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet au 18 octobre 2013.
- 2. Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 18 octobre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Livio Gambardella, gérant de catégorie A;
- Madame Inna Hörner, gérante de catégorie A;
- Monsieur Wayne A. Cable, gérant de catégorie B;
- Madame Megan C. Preneta, gérante de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152705/23.

(130186778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Hubbell Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 711.267,29.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.234.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 25 octobre 2013 que

1. La démission de Madame Agnes Csorgo, en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet au 18 octobre 2013.



2. Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 18 octobre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Livio Gambardella, gérant de catégorie A;
- Madame Inna Hörner, gérante de catégorie A;
- Monsieur Wayne A. Cable, gérant de catégorie B;
- Madame Megan C. Preneta, gérante de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152706/23.

(130186779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

IMOSA - Industries Métallurgiques d'Outre-Mer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 9.267.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.11.2013.

Pour: IMOSA-INDUSTRIES METALLURGIQUES D'OUTRE-MER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013152745/15.

(130187208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Intesa Sanpaolo Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.318.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le Vendredi 25 Octobre 2013 au siège social de la société, il a été décidé de coopter comme nouvel administrateur, avec effet 25 Octobre 2013, Monsieur Ignacio Jose Jaquotot Calvo, résidant professionnellement à Piazza Paolo Ferrari 10, 20121 Milan, son mandat ayant comme échéance l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intesa Sanpaolo Holding International S.A.

Société Anonyme

Christophe Velle

Directeur

Référence de publication: 2013152734/16.

(130186370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

InControl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 158.993.

In the year two thousand and thirteen, the twenty seven of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of InControl S.A., a public limited liability company (société anonyme) validly existing under Luxembourg laws, having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg trade and companies register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 158.993, duly incorporated by virtue of a deed received by the undersigned notary, on 15 February 2011, published in the official gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations"), number 986 on 12 May 2011, whose



articles of association have been amended since by virtue of a deed received by the undersigned notary, on 9 January 2012, published in the official gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations"), number 683 on 14 March 2012 (hereinafter referred to as the "Company").

The extraordinary general meeting is presided by Me. Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Lawyer, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Me. Fleur MARCHAL, Lawyer, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg (the "Secretary").

The meeting elects as scrutineer Mr. Kristof JANSEN, jurist, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, (the "Scrutineer", together with the Chairman Secretary hereinafter referred to as the "Board").

Having thus been constituted, the Board draws up the attendance list of the meeting, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the shareholders of the Company, the members of the Board and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

- I.- According to the attendance list, all the shareholders of the Company representing 100% of the corporate capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by 6,200 (six thousand two hundred) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), 6,200 (six thousand two hundred) class A redeemable shares (the "Class A Redeemable Shares"), 6,200 (six thousand two hundred) class B redeemable shares (the "Class B Redeemable Shares"), 6,200 (six thousand two hundred) class C redeemable shares (the "Class C Redeemable Shares") and 6,200 (six thousand two hundred) class D redeemable shares (the "Class D Redeemable Shares") with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, are validly present or represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without any prior convening notice.
 - II.- The agenda of the meeting is the following:
- 1. Transfer of the statutory seat of the Company from L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers to L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activités Syrdall 2, with effect as of 1 st October 2013.
- 2. Amendment of the article 3, paragraph 1, sentence 1 and 2 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolution.
 - 3. Miscellaneous.

The meeting having approved the Chairman's statement and having been validly constituted, deliberates and, by separate and unanimous vote, takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transfer the statutory seat of the Company from L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers to L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activités Syrdall 2, with effect as of 1 st October 2013.

Second resolution

The meeting resolves to subsequently amend the article 3, paragraph 1, sentence 1 and 2 of the articles of association, which shall now read as follows:

" **Art. 3.** The registered office of the Company is established in Munsbach. It may be transferred within the municipality of Schuttrange by resolution of the board of directors of the Corporation'"

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately nine hundred Euros (EUR 900,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Board, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.



S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de InControl S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.993, dûment constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 15 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 986 du 12 mai 2011, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 9 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 683 du 14 mars 2012 (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est présidée par Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire Maître Fleur MARCHAL, Avocat, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Kristof JANSEN, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Scrutateur», ensemble avec le Président et le Secrétaire, le «Bureau»).

Ainsi constitué, le Bureau établit la liste de présence de l'assemblée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires de la Société, les membres du Bureau et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

- I.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société représentant 100% du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par 6.200 (six mille deux cents) actions ordinaires, 6.200 (six mille deux cents) actions rachetables de catégorie A, 6.200 (six mille deux cents) actions rachetables de catégorie B, 6.200 (six mille deux cents) actions rachetables de catégorie D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, sont valablement présents ou représentés à cette assemblée. L'assemblée peut donc valablement délibérer et prendre des décisions sur tout point figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.
 - II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Transfert du siège statutaire de la Société de L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activités Syrdall 2, avec effet au 1 er octobre 2013.
- 2. Modification de l'article 3, paragraphe 1, 1 ^{re} et 2 ^e phrases, des statuts de la Société afin de prendre en considération la résolution précédente.
 - 3. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été dûment formée, délibère et, par un vote séparé et unanime, adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège statutaire de la société de L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activités Syrdall 2, avec effet au 1 ^{er} octobre 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier par conséquent l'article 3, paragraphe 1,1 ^{re} et 2 ^e phrases, des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach. Il pourra être transféré dans la municipalité de Schuttrange par une résolution du conseil d'administration de la Société.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est déclarée close.

Frais

Le montant des dépenses, frais et rémunérations à charge de la société en relation avec le présent acte, est estimé à neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux membres du Bureau, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L.-A. TAKERKART-WOLF, F. MARCHAL, K. JANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er octobre 2013. LAC/2013/44383. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152736/120.

(130186367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Innoasys S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 163.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152751/10.

(130186929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Innoasys S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 163.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152750/10.

(130186928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Rollibo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.034.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 septembre 2013 que:

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Willy HEIN, né le 20 mai 1934 à Born (Luxembourg), demeurant à 115, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg,
- Monsieur Armand HEIN, né le 12 janvier 1961 à Luxembourg, demeurant à 117, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg,
- Madame Anne GROS, née le 16 décembre 1931 à Luxembourg, demeurant à 115, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes détenu par la société Gestatec S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B86.750.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013153024/22.

(130187404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Rosetabor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153006/10.

(130186665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.



Rochebrune Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 2, boulevard Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 167.189.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle des l'associé unique en date du 18 mai 2013, l'associé unique a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Le siège social de la société a été transféré du 8, ancienne Cote d'Eich, L-1459 Luxembourg à 2, boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le mandataire

Référence de publication: 2013153004/17.

(130187291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Résidence Magellan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 156.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153000/10.

(130187339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Fondation Lydie Schmit, Fondation.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 34, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg G 62.

Le conseil d'administration de la Fondation Lydie Schmit se compose de:

Ben Fayot, né le 25/06/1937 à Luxembourg, habitant 36, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, président Lydie Err, née le 23/04/1949 à Pétange, habitant 2A rue Bellevue à L-7214 Bereldange, vice-présidente Cornel Meder, née le 23/09/1938 à Esch/Alzette, habitant 69 rue Prinzenberg à L-4650 Niederkorn, secrétaire Roland Schreiner, né le 25/08/1957 à Schifflange, habitant 22 Cité Op Soltgen à L-3862 Schifflange, trésorier Claudia Dall'Agnol, née le 06/04/1973 à Esch/Alzette, habitant 122 rue Sainte-Barbe à L-3416 Dudelange, membre Affi Scherer, né le 01/08/1932 à Luxembourg, habitant 16, rue Dante à L-1412 Luxembourg, membre.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Ben Fayot

Président

Référence de publication: 2013153419/17.

(130188186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Egerton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 31 octobre 2013. Stijn CURFS Mandataire

Référence de publication: 2013153398/12.

(130187595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Electro-Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 155B, avenue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 149.108.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Francis FACHOVY, salarié, né à Somain (F) le 13 novembre 1964, demeurant à L-4940 Bascharage, 155B, avenue de Luxembourg,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée «ELECTRO-CONCEPT S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 155B, avenue de Luxembourg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2323 du 27 novembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149108.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée «ELECTRO-CONCEPT S.à r.l.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-), entièrement libérées.
- III.- Que le comparant en sa qualité d'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société «ELECTRO-CONCEPT S.à r.l.».
- IV.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société suite à diverses cessions de parts, lesquelles resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble au formalités de l'enregistrement, et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-4940 Bascharage, 155B, avenue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: FACHOVY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/10/2013. Relation: EAC/2013/14124. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153401/42.

(130188115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Fratelli d'Amato International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.247.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152644/9.

(130187428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Genco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 147.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152677/9.

(130186386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

GIP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.808.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152683/9.

(130187432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Hemmingstreet Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152699/9.

(130186839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Grosvenor Americas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.509.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152665/9.

(130187346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Grosvenor International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.298.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152666/9.

(130187347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck